



2022-10-14

OBJET

Fixation des
tarifs 2023
concessions
dans le
cimetière

N° 7/9

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLO

ID : 063-216301937-20221017-DEL_7_20221014-DE

L'an deux mille vingt deux, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2022

Présents M. GISSELBRECHT, Maire ;

MME VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LARODIE, M. BESSON, Adjoint ;

M. FOUILHOX, MME BELLARD, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME EYRAUD, MME LEPINE, M. GARCIA, M. DALLERY, MME DURANTHON, MME SAUX, MME PATAT, M. DUBOST, MME SAVIGNAT, M. FILAIRE, M. DAULAT, M. JONIN, Conseillers Municipaux.

Représentés MME RONGERON par M. MARTIN, M. GALLIEN par M. FOUILHOX.

Absents/Excusés M. RUET

Secrétaire de séance M. FOUILHOX.

Rapporteur : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2231-2 à L 2331-4

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibérations en date du 26 mars 2021 et 14 octobre 2021, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des concessions dans le cimetière pour l'année 2022.

Il est proposé les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 :

	Tarifs 2022	Proposition tarifs 2023
Concessions dans le cimetière		
15 ans 3 m ²	300 €	300 €
15 ans 6 m ²	450 €	450 €
30 ans 3 m ²	600 €	600 €
30 ans 6 m ²	900 €	900 €

	Tarifs 2022	Proposition tarifs 2023
Cases Columbarium		
15 ans	300 €	300 €
30 ans	530 €	530 €
Cavernes		
15 ans	350 €	350 €
30 ans	620 €	620 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire
Christian FOUHLOUX



Fait à Lempdes, le 17 octobre 2022

Le Maire
Henri GISSELBRECHT